Quebec : le meurtre est moins grave pour les autochtones

03/06/2008 à 11h58
A Montréal, lors d'un procès pour meurtre, le magistrat signale que le fait d'être autochtone (d'origine amérindienne) est une **circonstance atténuante pour l'accusé..** (source) (merci Peacemaker)

D'où l'on conclut logiquement que le meurtre est plus grave si l'on est un québecois "occidental". On y vient doucement…